



REGLEMENT PARTICULIER

1^{er} RALLYE DU BRIONNAIS VHC

25 et 26 Mai 2013

Organisé par
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 34^{ème} rallye du Brionnais ceci tant en prescriptions générales, règles spécifiques des rallyes VHC et qu'en procédures de signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

Autorisation FFSA

Autorisation Comité BFC

VISA
COMITÉ RÉGIONAL B.F.C. 04
n°
du 02/03/2013



ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE organise les samedi 25 et dimanche 26 Mai 2013 un rallye régional dénommé :

1ème Rallye Du Brionnais VHC.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n° en date du
et reçu à la FFSA le permis d'organisation n° en date du

1.1P : OFFICIELS DU RALLYE :

Commissaires techniques

Membre

PEPIOT Bernard

0417

1893

Chargé des relations concurrents

150787

LOLLIA Saint-Ange Max

0417

[Signature]
F.F.S.A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° R132
DATE 19/3/13

1.2P : Eligibilité

Le 1ème rallye Du Brionnais VHC du 25 et 26 Mai 2013 compte pour :

- Et possédant un PTH ou PTN
- Les challenges Bourgogne Franche-Comté

1.3P : Vérifications

Identique au 34^{ème} Rallye Du Brionnais

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Identique au 34^{ème} Rallye Du Brionnais

ARTICLE 3P : CONCURENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS :

Engagement VHC

250 €

Sans la publicité facultative des organisateurs

670 €

- Chèque à établir à l'ordre de l'ASA DUNOISE

Identique au 34^{ème} Rallye Du Brionnais



3.1.10P : le nombre d'engagés est fixé à 10 voitures maximum (ce nombre peut être augmenté en fonction des engagés au rallye régional)

3.3P : ORDRE DE DEPART :

Le premier concurrent du rallye VHC règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.1P : VOITURE AUTORISÉE

Sont admises les voitures des périodes de E à J1 incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) et les voitures Classic de compétition (hors classement)

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : DESCRIPTION :

Identique au 34^{ème} Rallye Du Brionnais

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLES 9P : CLASSEMENT

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC
Il sera établi un classement indice des performances

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Toutes les équipes seront récompensées.

10.1P: REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 26 Mai 2013 à partir de 11h00 à la salle des fêtes de LA CLAYETTE.